

Dole, le 14 novembre 2022

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Du 10 novembre 2022

La Présidente, Françoise GAILLARD, précise que le quorum étant atteint avec 335 adhérents présents et 129 représentés, soit 484 pour 843 adhérents(es), l'Assemblée Générale Ordinaire de la saison 2022/2023 peut valablement délibérer et est déclarée ouverte.

Les personnalités présentes

M. Jean-Baptiste GAGNOUX, Maire de DOLE
Mme Sylvette MARCHAND, adjointe aux Sports
M. Jean-Pierre CUINET, Conseiller Délégué pour la Vie Associative
M. Gérard PASTEUR, Président du CODERS
Mme Fabienne PASTEUR, Référent Formation au CODERS et Présidente Commission au CORERS

Les personnalités excusées :

Mme Florence MAUPOIL, Conseillère Départementale
M. Jean-Paul FICHERE, Président du Grand DOLE

Les personnalités invitées non présentes :

Mme Justine GRUET, Députée du JURA
Mme Patricia ANTOINE, Adjointe à l'Intergénérationnel et Séniors
Mme Christine RIOTTE, Conseillère Départementale
M. Stéphane CHAMPANHET, Conseiller Départemental
M. Guy MARTIN, Président de l'OMS

.....

Avant de passer à l'ordre du jour, la Présidente cite les personnalités présentes, les remercie et excuse les personnalités absentes excusées

Ordre du jour de l'AG ORDINAIRE :

1. Rapport moral 2021/2022
2. Rapport d'activités 2021/2022
3. Rapport financier 2021/2022
4. Fixation de la Cotisation de l'adhésion 2023/2024
5. Rapport des contrôleurs bénévoles aux Comptes
6. Comptes prévisionnels 2022/2023
7. Désignation des Contrôleurs Bénévoles aux Comptes
8. Validation de cooptation d'Annick DARD – Trésorière-adjointe
9. Prise de paroles des Invité(e)s

La Présidente explique pourquoi l'AG a lieu à cette date :

- L'AG de la Fédération étant prévue mi-décembre, les Clubs, CODERS, CORERS doivent avoir fait leur AG avant celle de la Fédération
- Problème de disponibilité de salle (Manège de Brack fermé à partir du 12 novembre jusqu'au 1^{er} avril, trop « énergivore »)

La Présidente informe que l'élection prévue pour Annick DARD, membre du bureau coopté, n'aura pas lieu. Annick DARD a démissionné sur ce mandat, elle ne peut pas se représenter sur ce même mandat.

La Présidente informe également de la démission d'un membre du bureau, Georges MAIRET, pour raison de santé. Le CODIR n'ayant été informé que récemment de cette démission, il n'a pas pu prévoir l'élection d'une autre personne, ce sera pour la prochaine AG.

Avant de présenter le bilan moral, la Présidente resitue le Club de la Retraite Sportive du Grand Dole dans son contexte.

Ensuite, elle laisse la parole à la Secrétaire pour la présentation du rapport d'activité, celle-ci devant s'absenter.

Rapport d'activité 2021/2022 :

Présentation de ce rapport par la Secrétaire, Monique GOGUEL, qui reprend les différentes activités du Club, le nombre d'adhérents, leurs caractéristiques, le bilan des inscriptions en ligne, les séjours organisés par le Club.

Aucune question, aucune remarque, rapport adopté à l'unanimité.

Rapport en annexe à ce procès-verbal.

La Présidente présente le Bilan moral.

Bilan en annexe à ce procès-verbal.

Rapport financier 2021/2022 :

Le Trésorier, Pierre BOURGEOIS, présente le compte de résultat et le bilan de la saison 2021/2022.

Documents en annexe à ce procès-verbal.

Rapport des Contrôleurs Bénévoles aux Comptes :

Deux Contrôleuses Bénévoles aux Comptes ont été élus lors de la dernière AG, Mesdames Elisabeth DESRAY et Christine MONNET qui présentent leur rapport.

Après lecture du rapport, celui-ci est adopté à l'unanimité, le Quitus est donné au Trésorier.

Rapport en annexe à ce procès-verbal.

Mesdames Elisabeth DESRAY et Christine MONNET sont reconduites dans leur fonction comme Contrôleurs Bénévoles aux Comptes à l'unanimité.

Présentation du compte prévisionnel 2022/2023 :

Présenté par le Trésorier, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Document en annexe à ce procès-verbal.

Fixation de la cotisation pour la saison 2023/2024

La cotisation annuelle est maintenue à 40 € pour l'année.

Pierre BOURGEOIS, Trésorier, précise que celle-ci comprend le prix de la licence à la Fédération, soit 20 €, la partie CORERS de 1 € et celle du CODERS de 3 € et le reste au Club, soit 16 €.

En conclusion, le Club maintient sa quote-part à 16 €, les augmentations éventuelles des autres cotisations sont indépendantes de notre Club.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

La Présidente informe les adhérents d'une modernisation du système informatique de la Fédération du fait de l'obligation légale de la dématérialisation de la licence et autres obligations réglementaires.

Ainsi, la Fédération avance une augmentation importante de la licence, pas encore définie à ce jour, puisque son AG n'aura lieu que mi-décembre.

Les adhérents seront informés lorsque celle-ci sera fixée.

La Présidente informe également de la nouvelle loi du 02 mars 2022 qui vise la démocratisation du sport en facilitant l'accès au Sport Santé et l'accès des Associations aux équipements sportifs avec un renouvellement de la gouvernance des Fédérations.

La FFRS n'échappe pas à ces directives, au niveau national un groupe de travail est en réflexion quant aux Statuts de notre Fédération, laissant présager quelques changements et adaptation qui, peut-être passeront par une évolution de nos Statuts et de notre Règlement Intérieur. Vous en serez informés le moment venu.

Allocutions des personnalités présentes

Lors des différentes allocutions des invités, ceux-ci sont satisfaits de constater que le Club ait pu perdurer. Ils notent la dynamique engagée pour la pérennité de celui-ci.

Madame MARCHAND, Adjointe aux Sports, précise le nombre d'heures d'occupation des salles mises à disposition gratuitement par la Ville de Dole, environ 40 heures par semaine.

Intervention de Fabienne PASTEUR, Référent Formation pour le CODERS et Présidente Commission Juridique pour le CORERS

Dans le cadre de sa fonction de Présidente de la Commission Juridique au CORERS, Fabienne PASTEUR intervient concernant les assurances qui, rappelle-t-elle, sont faites pour couvrir, dans la mesure du possible, des accidents survenant fortuitement et non ceux qui pourraient survenir par l'inconscience ou la prise de risques inconsidérée de certains adhérents.

Les assurances font un recensement des accidents causés et ne se gêneront pas d'augmenter les cotisations pour pouvoir faire face au nombre important d'accidents recensés.

Les assurances ne feront pas la différence entre un accident fortuit et un accident, on va dire « provoqué ».

Également, dans le cadre de sa fonction au CODERS, Fabienne PASTEUR suggère de quantifier le travail des bénévoles (actuellement sur la base de 12 € de l'heure), afin de faire prendre conscience aux adhérents que l'adhésion est vraiment infime en comparaison du travail et du temps fournis par les bénévoles. Que si nous devions être amenés à valoriser ce temps et ce travail, la cotisation ne serait plus au montant qu'elle est actuellement et pourrait augmenter de façon considérable.

Allocation de Gérard PASTEUR, Président du CODERS

Le Président du CODERS se félicite de voir que la pérennité de la RSGD est assurée.

Il fait remarquer la dynamique engagée par la Présidente et les membres du CODIR.

Par ailleurs, le Président du CODERS informe d'une probable augmentation de la cotisation de 2 ou 3 €, justifiée par l'augmentation des coûts de déplacement et d'hébergement des formations impactant fortement le budget du CODERS.

Il informe également d'une augmentation de la part CORERS de 1 €.

Gérard Pasteur profite de cette assemblée pour indiquer que le Jura n'a plus d'instructeurs pour former les animateurs.

Actuellement, les instructeurs sont tous sur la Saône et Loire, ce qui augmente les coûts de déplacements et hébergements lors des formations d'animateurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h 45.

La Présidente,



Françoise GAILLARD